

Et Maintenant ?

29 octobre 2022



Ce n'est malheureusement pas une surprise, au terme du second round de négociations concernant notre Accord Collectif, les acteurs réunis autour de la table dressent un constat d'échec. Il n'y aura pas d'accord et c'est donc une Note de Direction qui sera mise en œuvre à partir du 1^{er} novembre.

A l'heure où l'on doit s'interroger sur l'absence de consensus, on se demande à qui revient la faute ? Aux syndicats qui auraient des revendications trop radicales ou à une Direction déconnectée qui campe sur des positions dogmatiques guidées par la seule baisse continue des coûts à chaque renégociation d'ACG ? Nous avons une idée de la réponse.

Dans tous les cas, l'Intersyndicale SNPNC/UNSA PNC avait prévu cette option. C'est la raison pour laquelle nous avons obtenu au préalable de la reprise des discussions, l'engagement par Ben Smith et Anne Rigail de ne pas modifier l'intégralité des chapitres de l'Accord Collectif jusqu'à la signature d'un nouvel accord, sauf sur le chapitre des compositions équipages long-courrier, que la Direction jugeait indispensable de modifier unilatéralement pour des raisons de compétitivité au 1^{er} janvier 2023.

Si nous avons fait évoluer ce point et notamment sur les 12 avions COI 14 J, cette première concession n'est pas satisfaisante car elle s'inscrit dans un temps court, sans garanties sérieuses sur les services sur l'ensemble du réseau et de la flotte. Le dialogue social est ainsi fragilisé, la crise de confiance s'installe.

De la crise de confiance à la défiance, il n'y a qu'un pas. Nous considérons à l'Intersyndicale SNPNC/UNSA PNC que dans le contexte actuel, un conflit majeur avec les PNC ne ferait que des perdants à l'heure où nous renouons avec les bénéficiaires mais où la reprise est encore fragile. Les PNC n'ont pas vocation à être une variable d'ajustement au service du dogme de la compétitivité tout au long de leur carrière.

Nous avons donc demandé à la Direction de ne pas mettre en œuvre son projet de réduction des compositions équipage long-courrier au 1^{er} janvier 2023. A cette seule condition, nous serons en capacité de poursuivre les négociations avec pour objectif : un Accord Collectif, gagnant-gagnant.